

10.09.2026 - 10:11 Uhr

Journée nationale du don d'organes et de tissus : quand chaque minute compte

Berne (ots) -

À l'occasion de la Journée nationale du don d'organes et de tissus, qui aura lieu le 12 septembre 2026, de nombreux hôpitaux dans toute la Suisse sensibiliseront le public à l'importance de la décision personnelle relative au don d'organes. Lorsque ce dernier est possible, un processus logistique complexe se met en place et chaque minute compte. En reconnaissance de son engagement de longue date dans le domaine du transport d'urgence, Swisstransplant a décerné à son partenaire logistique AAA Alpine Air Ambulance SA le prix du partenariat d'excellence, ou " Award for Outstanding Partnership 2026 ".

Entre le don d'un organe et une transplantation réussie se joue une épreuve logistique qui reste largement invisible aux yeux du public. En très peu de temps, les équipes médicales doivent être mobilisées, les véhicules et les moyens de transport aérien mis à disposition, et les hôpitaux et aéroports coordonnés. Le tout, quelles que soient les conditions météorologiques, à toute heure du jour et de la nuit, en Suisse comme à l'étranger.

Des transports d'urgence, par voie terrestre et aérienne

AAA Alpine Air Ambulance SA assure le transport d'organes depuis 2012. La société a conclu un partenariat logistique exclusif avec Swisstransplant en 2015. Au fil des années, AAA a ainsi coordonné et effectué des milliers de transports d'organes destinés à la transplantation, de personnel médical et d'échantillons sanguins. Selon la distance à parcourir et le degré d'urgence, elle mobilise des ambulances, des taxis, des hélicoptères ou des avions.

Lors de la remise du prix à Berne, Franz Immer, directeur de Swisstransplant, a notamment salué une collaboration axée sur la recherche de solutions et placée sous le signe de la fiabilité : " Pour le transport d'organes, il faut un partenaire sur lequel on peut compter sans réserve. Un partenaire qui ne demande pas d'abord : "Est-ce seulement possible ?", mais : "Comment allons-nous y parvenir ?" " Franz Immer a également souligné : " AAA transporte pour nous des équipes médicales, des échantillons sanguins et des organes. Mais en réalité, elle transporte quelque chose d'encore plus précieux : de l'espoir. Elle contribue à ce que le dernier don d'une personne parvienne à temps à quelqu'un d'autre. "

Swisstransplant a remis ce prix à AAA fin août, à l'occasion du symposium de Swisstransplant à Berne. Des spécialistes de la santé et des personnalités politiques y ont discuté des progrès médicaux dans le domaine du don et de la transplantation d'organes et de tissus, du vécu des proches ainsi que de l'introduction prévue du consentement présumé au sens large.

Moins de personnes sur la liste d'attente

Au 30 juin 2026, 1'201 malades en Suisse attendaient un ou plusieurs organes provenant de donneuses et donneurs décédés. Par rapport au 30 juin 2025, ce nombre a diminué de 61 personnes, soit une baisse de 4.8 %. Malgré ce léger recul, les besoins restent nettement supérieurs au nombre d'organes disponibles. En 2025, 67 personnes inscrites sur la liste d'attente nationale sont décédées, faute d'avoir pu bénéficier à temps d'un organe compatible.

La Journée nationale du don d'organes et de tissus rappelle donc l'importance de prendre une décision personnelle. Faire connaître son oui ou son non au don d'organes et en informer ses proches permet de clarifier sa volonté et de soulager sa famille dans une situation difficile.

Une décision personnelle qui apporte de la clarté

Avec l'introduction du consentement présumé au sens large, toute personne ne souhaitant pas faire don de ses organes et tissus après son décès devra le consigner. En l'absence de décision documentée, le consentement sera en principe présumé. Les proches pourront s'opposer au prélèvement s'ils estiment, sur la base de ce qu'ils savent ou supposent, que celui-ci ne correspond pas à la volonté de la personne décédée. Si aucun proche n'est présent ou ne peut être contacté, aucun prélèvement n'aura lieu.

Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le principe du consentement présumé au sens large devrait

entrer en vigueur en 2027. Le don d'organes reste un acte volontaire. Swisstransplant recommande de consigner sa décision personnelle et d'en informer ses proches. [Consigner sa décision](#)

Contact:

Swisstransplant : Franz Immer, directeur de Swisstransplant, médecin spécialisé en chirurgie cardiaque FMH, téléphone +41 58 123 80 00, media@swisstransplant.org

AAA Alpine Air Ambulance SA : Communication, T +41 43 536 62 77, communication@air-ambulance.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006275/100942251> abgerufen werden.